

**33^e RÉUNION DU CONSEIL CONSULTATIF SUR
LA RADIO AMATEUR CANADIENNE (CCRAC)**

Date : 21 octobre 2009

Heure : 9 h – 12 h

Lieu : Ottawa, Ontario

Président : M. Bob Cooke

Président

Radio Amateurs du Canada Inc.

Radio Amateurs du Canada (RAC)

Bob Cooke, VE3BDB, président

Richard Ferch, VE3KI/VE3IAY – vice-président, Affaires réglementaires

Norm Rashleigh, VE3LC – vice-président, Liaisons industrielles

Conseillers spéciaux - Jim Dean, VE3IQ et Bryan Rawlings (pour CMR-12), VE3QN

Industrie Canada (IC)

Rob Cepella, gestionnaire par intérim, Politique opérationnelle

René Guerrette, directeur, Centre de service pour la radioamateur

Gary Steckly VE3ZGS, analyste technique de la politique, Politique opérationnelle

Joanne Poulin, analyste technique de la politique, Politique opérationnelle

1. Mot de bienvenue et présentations

Bob Cooke souhaite la bienvenue à tout le monde à la 31^e réunion du CCRAC. Les participants se présentent ensuite à tour de rôle.

2. Examen et approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel quel.

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 20 mai 2009

Le procès-verbal est accepté tel quel.

4. Examen des mesures de suivi de la réunion du 20 mai 2009

| Sujet | Mesure de suivi | Mise à jour |
|--|---|--|
| Arrangement d'exploitation réciproque | Modifier la CIR-3 pour indiquer que les visiteurs de pays qui n'ont pas d'arrangement réciproque doivent demander une autorisation spéciale au CSRA. | Modification incluse dans l'ébauche de la nouvelle version de la CIR-3. La référence sur la première page d'information sur les accords internationaux du site Web d'IC sera également modifiée. |
| Utilisation du service d'amateur par satellite | RAC examinera les lignes directrices de l'IARU et indiquera à IC s'il soutient ces lignes directrices. | RAC soutient les lignes directrices. |
| | RAC formera un groupe de travail pour traiter cette question. IC doit recevoir une réponse le plus tôt possible. Richard Ferch communiquera directement avec Paul Lajoie pour les deux mesures de suivi. | Le groupe de travail n'a pas encore été formé. Le problème provient de l'article 47. a) du <i>Règlement sur la radiocommunication</i> : « La personne qui fait fonctionner un appareil radio du service de radioamateur peut seulement : a) communiquer avec une station du service de radioamateur » RAC s'attend à ce que toutes les demandes fassent l'objet d'une coordination avec l'IARU et qu'elles respectent les lignes directrices de l'IARU. Richard communiquera par écrit avec Paul Lajoie. |
| Mandat du CCRAC | RAC étudiera différentes possibilités pour le mandat du CCRAC et consultera les intéressés. Le mandat sera mis à jour et diffusé en vue de recevoir des commentaires. Une décision sur le mandat mis à jour sera prise à la prochaine réunion du CCRAC. | RAC a préparé une ébauche du nouveau mandat et l'a envoyé aux intervenants de RAC et à Industrie Canada. |
| Rencontre avec Helen McDonald | RAC a demandé de rencontrer Helen McDonald à la prochaine réunion CCRAC. IC étudiera les possibilités. | Cette demande sera remise à l'ordre du jour de la prochaine réunion en raison de l'absence de Peter Hill et Gilles Rathier. |
| Procès-verbaux des réunions précédentes du CCRAC | Gary trouvera les vieux procès-verbaux pour Richard et fournira à Richard un lien aux | Gary fouillera dans ses dossiers pour trouver les procès-verbaux des réunions précédentes du CCRAC. Il |

| | | |
|--|--|---|
| | procès-verbaux sur le site Web d'Industrie Canada. | a trouvé les procès-verbaux qui remontent jusqu'à la 24 ^e réunion du CCRAC et essaie de trouver les précédents dans ses courriels archivés. Une fois les procès-verbaux publiés par RAC, IC mettra un lien vers les procès-verbaux sur son site Web. |
|--|--|---|

5. Communications d'urgence et interopérabilité

RAC demande une mise à jour sur ses commentaires sur l'avis SMSE-005-06. RAC porte un intérêt particulier à l'utilisation de fréquences non amateurs ou partagées en situation d'urgence pour l'interopérabilité. Une discussion sur l'interopérabilité et ses perspectives s'ensuit. Comment les amateurs seront-ils inclus ou touchés? Est-il possible que l'interopérabilité n'inclue pas les amateurs? Les amateurs voudraient savoir à quoi s'en tenir.

IC répond que les amateurs et les services d'urgences peuvent travailler en parallèle, mais qu'ils ne devraient pas communiquer directement les uns avec les autres, car cela irait à l'encontre du Règlement. IC n'est pas en faveur de la communication directe entre les amateurs et les autres services. Par contre, IC soutient l'élaboration d'ententes écrites entre les amateurs, les organismes d'amateurs et les organismes d'urgence afin de favoriser la coopération, de faire des exercices sur les procédures d'exploitation, etc.

RAC demande également si la bande 220-222 MHz sera attribuée à l'interopérabilité (note de bas de page C11). IC indique que cette bande pourrait être utilisée par les amateurs, mais pas pour communiquer directement avec les utilisateurs du service mobile terrestre. La situation devrait être clarifiée dans l'ébauche de la CIR-3.

Mesure de suivi : IC envisage de clarifier davantage la note de bas de page C11 de la CIR-3. La portée de l'autorisation spéciale qui pourrait être accordée aux amateurs en cas de désastre sera étudiée.

6. Administration du Service radioamateur (RAC)

Un examen des activités du Centre de service pour la radioamateur (CSRA) pousse RAC à croire qu'il lui est actuellement impossible financièrement de prendre en mains les fonctions administratives du CSRA. Le RAC pourrait revenir sur cette question plus tard, ou pourrait modifier sa proposition pour ne prendre en main que certains aspects du CSRA

7. Révision des documents d'IC (IC)

IPR-4 : La date limite pour la consultation sur le Tableau canadien d'attribution des bandes de fréquences a été reportée à septembre. Maintenant que la période de consultation est terminée, IC peut continuer la révision des IPR-4. Une ébauche de l'avis à publier dans la *Gazette du Canada* a été produite et le document devrait être publié la semaine prochaine.

CIR-3 : IC travaille à apporter des changements à la suite des IPR-4. IC voudrait publier la CIR-3 une fois les commentaires sur les IPR-4 reçus.

8. Accords de fonctionnement réciproques

Statut CEPT : Les exigences pour les visiteurs de pays qui ne font pas partie de la CEPT, mais qui ont accepté la T/R 61-01 ne sont pas claires. Il serait souhaitable de clarifier la question dans la CIR-3. Actuellement, les règles indiquent qu'un accord bilatéral doit être en place pour autoriser le fonctionnement réciproque. Est-ce que la règle peut être changée pour tenir compte des accords plus informels?

Mesure de suivi : Gary et René reformuleront la section 5.2.3 de la CIR-3 pour indiquer la procédure en vue de tenir compte des accords bilatéraux existants (MAECI) et du traitement au cas par cas (autres pays).

Visiteurs américains « sans code » : Question résolue dans les IPR-4.

9. Questions relatives au spectre

137 kHz : La consultation est terminée; aucun commentaire négatif n'a été reçu à ce jour. Nous verrons ce qui va se passer ensuite.

500 kHz (bande de 600 m) : Actuellement, un amateur a reçu une autorisation de mise au point pour ce projet et trois demandes sont en cours de traitement. RAC demande à qui les amateurs sont autorisés à parler lorsqu'ils font des essais pour ce point à l'ordre du jour de la CMR-12. IC indique que les amateurs ne devraient pas communiquer intentionnellement avec des exploitants à l'extérieur du Canada. Cependant, en cas de communication non intentionnelle, il serait permis d'échanger de l'information sur la position à des fins de recherche. Bryan Rawling donne une présentation sur les activités CMR-12.

5 MHz : RAC indique qu'une proposition devrait être présentée bientôt à IC. La demande viserait probablement les mêmes fréquences qu'aux États-Unis ainsi que deux autres fréquences choisies parmi celles qui ont été autorisées pour des expériences canadiennes avant CMR-2007.

10. Service amateur par satellite

Ce point a été traité au cours de l'examen des mesures de suivi au début de la réunion.

11. Mandat du CCRAC

Les modifications du mandat du CCRAC proposées par RAC seront envoyées à tout le groupe, y compris Peter Hill et Gilles Rathier. Le mandat proposé sera examiné par IC et RAC et les organismes se consulteront à ce sujet. Si nécessaire, une téléconférence peut être organisée avant la 34^e réunion du CCRAC au printemps 2010 pour que le nouveau mandat du CCRAC puisse être signé afin qu'il entre en vigueur avant qu'il faille tenir une réunion d'automne du CCRAC.

12. Structure de soutien des antennes

Richard Ferch avait demandé au comité des structures d'antennes de RAC de produire un rapport sur leur expérience des dernières années en ce qui a trait à l'application de la CPC-2-0-03, intitulée *Systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion*. Le CCRAC étudie une ébauche de ce rapport.

La question qui revient le plus est celle des exclusions de la section 6, spécialement le critère de hauteur inférieure ou égale à 15 m, qui n'est pas appliqué uniformément. RAC pense que certains bureaux de district suivent les règles locales au lieu d'appliquer la CPC.

IC traite de la question avec RAC et indique que le document n'a pas pour but de comprendre des exclusions écrites noir sur blanc : dans certains cas, la situation locale comprend certaines exceptions qui ne seraient pas nécessairement acceptées dans d'autres municipalités. L'essentiel est qu'une installation doit convenir à son environnement. Pour cette même raison, il se pourrait qu'une municipalité poursuive un amateur ou un promoteur même si le bureau de district a accepté la proposition.

13. Autres questions

Radiocommunications aux Jeux olympiques : VANOC a déjà indiqué à la communauté amateur que ses services ne seraient pas requis pour les Jeux olympiques de 2010 à Vancouver. Cela dit, les amateurs se demandent si la bande de 2 m sera utilisée pour les communications (comme cela c'est produit par le passé avec des dignitaires étrangers). Comment pourront-ils faire la coordination de leurs fréquences amateurs? Y aura-t-il un protocole que les amateurs devront suivre en cas de brouillage? Qui appeler? RAC voudrait sensibiliser les directeurs des clubs amateurs dans les zones touchées.

Mesure de suivi : Joanne communiquera avec un représentant d'IC à Vancouver pour traiter de ces questions. Idéalement, il faudrait recevoir une réponse avant le 15 novembre 2009, date de tombée pour la prochaine édition du magazine The Canadian Amateur (TCA).

Interdiction des téléphones cellulaires en Ontario : RAC veut connaître la position d'IC au sujet de l'interdiction des téléphones cellulaires qui est entrée en vigueur en Ontario : RAC reçoit des plaintes de ses membres, qui croient que la compétence fédérale devrait l'emporter la compétence provinciale. RAC se demande si un avis public devrait être publié pour expliquer la question. IC explique que bien que le ministère délivre des licences pour l'exploitation des postes radio, c'est la province de l'Ontario qui octroie les permis donnant le privilège de conduire un véhicule à moteur. IC a également indiqué à ses agents de gestion du spectre, qui utilise du matériel sur la route, qu'ils doivent respecter la nouvelle loi.

14. Nouvelles de RAC

RAC indique qu'une nouvelle gestionnaire de bureau, Denise Wagorn, est en poste depuis le 21 septembre 2009.

15. Nouvelles d'Industrie Canada

À Industrie Canada, Tom Jones a pris sa retraite, mais il est de retour comme employé occasionnel.

Peter Hill a été promu au poste de directeur principal, Exploitation de la gestion du spectre

Mike Connolly, directeur général, prendra sa retraite bientôt. Un successeur a été choisi, mais cette personne ne peut entrer en poste immédiatement. On ne sait pas quand cette personne pourra commencer à travailler. En attendant, Peter Hill remplace Mike Connolly par intérim et Heather Hall remplace Peter Hill par intérim.

Chaouki Dadouki, du groupe des télécommunications d'urgence, a quitté Industrie Canada. Nadia Lombardi continuera d'être la personne-ressource pour RAC.

Mesure de suivi : RAC a demandé de rencontrer Helen McDonald à la prochaine réunion du CCRAC. IC étudiera les possibilités.

16. Préparatifs pour la 34^e réunion du CCRAC

La 34^e réunion du CCRAC est provisoirement prévue pour le 27 avril (réunion préparatoire) et le 29 avril (réunion du CCRAC).

Mesure de suivi : RAC communiquera avec IC pour confirmer les dates officielles de la prochaine réunion du CCRAC.

17. Rédaction du communiqué postréunion du CCRAC

Richard Ferch rédigera le communiqué postréunion du CCRAC pour publication. La date limite est le 15 novembre 2009.

Mesure de suivi : Gary trouvera les vieux procès-verbaux pour Richard et fournira à Richard un lien vers les procès-verbaux sur le site Web d'Industrie Canada.

18. Levée de la réunion